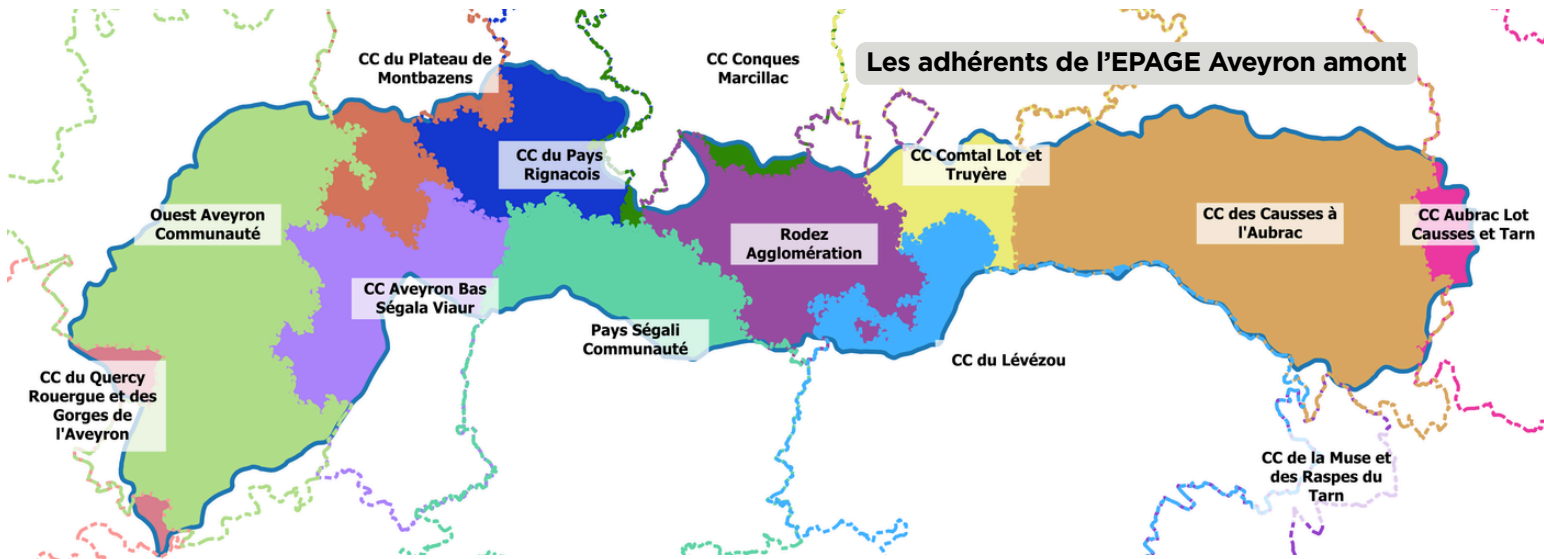


# L'EPAGE AVEYRON AMONT UN SYNDICAT MIXTE

## LE BASSIN VERSANT :

UN TERRITOIRE DESSINÉ PAR L'EAU ET LA RIVIÈRE AVEYRON



Les adhérents de l'EPAGE Aveyron amont

### Le bassin versant Aveyron amont en quelques chiffres

- **Superficie** : 1560 km<sup>2</sup> - 2020 km de cours d'eau
- **Administratif** : 1 région (Occitanie), 3 départements (Aveyron, Lozère, Tarn-et-Garonne), 1 communauté agglomération et 12 communautés de communes, 85 communes
- **Adhérents** à l'EPAGE Aveyron Amont : 13 communautés d'agglomération ou de communes
- **Habitants** : 100 000 habitants
- **Pôles urbains** : Ruthénois et Villefranchois
- **Activités dominantes** : agriculture, industrie, commerce, services et tourisme
- **3 grandes entités paysagères** : haute vallée, moyenne vallée et basse vallée

## DÉSIGNATION DES ÉLUS À L'EPAGE AVEYRON AMONT

L'EPAGE EST UN SYNDICAT MIXTE DONT LES MEMBRES SONT LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION OU DE COMMUNES AVEC DEUX NIVEAUX DE REPRÉSENTATION


### Les Élus Référents

Un élu de proximité, en lien direct avec le terrain

L'élu référent est le représentant de terrain. Il fait remonter les besoins locaux et peut être mobilisé sur les actions menées sur son territoire. Il participe aux échanges avec une voix consultative.

- ♦ 1 référent par commune membre
- ♦ 1 référent par commune déléguée d'une commune nouvelle

 Sollicitation : 1 fois/an minimum et + selon projets

 La commune peut proposer à son EPCI-FP le nom de l'élu référent qu'elle souhaite voir désigner pour participer à l'EPAGE.


### Les Élus Titulaires & Suppléants

Les élus qui prennent les décisions pour le bassin versant

Les élus titulaires siègent au conseil syndical de l'EPAGE. Ils débattent des projets, votent les décisions, engageant l'établissement.

Le suppléant remplace le titulaire en cas d'absence ou d'empêchement.

♦ Leur nombre dépend de la population de l'EPCI-FP.

 Sollicitation : 3 fois/an minimum et + selon thématiques

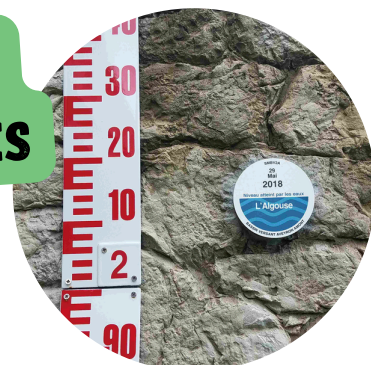
# GeMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

**AGIR POUR LES RIVIÈRES, LES ZONES HUMIDES ET CONTRE LES INONDATIONS**



Renaturation des cours d'eau



Mémoire du risque et repères de crues

**RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS DES COURS D'EAU ET MILIEUX ASSOCIÉS**



Abreuvement et clôtures

**PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATION**



Enlèvement des embâcles après un épisode de crue

**ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**



Formation pour les professionnels

**GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU**



Désimperméabilisation et renaturation

**SUIVRE LA QUALITÉ DE L'EAU ET LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS**



Sécurisation de la baignade

**SENSIBILISER ANIMER, RENFORCER LA GESTION INTÉGRÉE**



Sensibilisation auprès de tous les publics



Pour plus d'info, rendez-vous sur [www.aveyronamont.fr](http://www.aveyronamont.fr)

...et bien d'autres actions !

Prévues dans les outils "Contrat Eau et Climat" / "PAPI" / "PPG"